

# Canicule : mais où est le patron ?

## Extraordinaire

40°C et plus dans les classes, des locaux inadaptés : à l'évidence la réglementation du travail ne pourra pas être respectée.

## Mais où est passé l'employeur «Education nationale» ?

La seule décision prise par le ministre : le report des épreuves du brevet. Dans le même temps aucune consigne n'est donnée pour la tenue des cours dans les établissements du primaire et du secondaire.

Le ministre annonce un règlement au cas par cas. Mais depuis, silence radio...

Ce sont les maires qui deviennent les donneurs d'ordre. Ils décident de fermer les écoles, de les fermer partiellement, de transférer les élèves dans des salles climatisées, dans des centres de loisirs, avec les animateurs, ...

Sauf à penser qu'il organise sciemment cette pagaille, le ministre et ses représentants locaux ont décidé de sous-traiter leurs responsabilités aux collectivités. La FNEC FP-FO est d'ailleurs solidaire des personnels territoriaux sollicités par les collectivités.

Rien n'est prévu pour le million de personnels du ministère qui exercent dans les établissements. Ils devront dans des conditions inacceptables assurer l'accueil des élèves sans qu'aucune mesure ne soit prise par les autorités pour respecter la législation du travail.

## **Tout est bon pour déréglementer, pour avancer vers la territorialisation de l'école, mesure phare des lois Peillon et Blanquer.**

La FNEC FP-FO exige du ministre et de ses représentants Recteurs et DASEN qu'ils assument pleinement leur responsabilité d'employeur et qu'ils appliquent strictement les dispositions du Code du travail et du Statut.